- 7. Gérer l'acquisition, l'installation et l'entretien d'installations de protection spéciale.
- 8. Contribuer à la préparation des spécifications des systèmes par MSS dans le cadre du PALTBI, pour tout ce qui se rapporte à la sécurité technique.
- 9. Lancer un programme ministériel de sensibilisation à la sécurité des communications.

Direction de la gestion de l'information documentaire (MIR)

- 1. S'assurer que les dossiers ministériels, peu importe leur support, sont gérés conformément aux dispositions législatives pertinentes et aux politiques des organismes centraux.
- 2. Fournir des services de renseignements et de recherche dans les dossiers par l'entremise d'un Service de contrôle de l'information pour les bureaux (SCIB) qui s'étend à l'ensemble de l'Administration centrale.
- 3. Fournir une aide fonctionnelle aux missions et à l'Administration centrale au sujet de la gestion de leurs fonds d'information.
- 4. Fournir, pour chaque projet, des systèmes et des services adaptés qui tiennent compte des besoins particuliers d'information.
- 5. Sous la direction du haut responsable désigné (MSD), gérer la mise en oeuvre de la Politique sur la gestion des fonds de renseignements du gouvernement à AECEC.
- 6. Planifier, concevoir, mettre en oeuvre et administrer le Système COSICS de stockage automatisé de textes (CATS) dans le cadre de SIGNET.
- 7. Tenir à jour et mettre au point des systèmes et des programmes en vue de soutenir la gestion des fonds d'information d'AECEC.
- 8. Assurer la formation technique en gestion des dossiers au personnel des directions et au personnel permutant.
- 9. Fournir et mettre à jour les manuels ministériels.
- 10. Administrer le programme de gestion des formulaires.
- 11. Gérer la reprographie à l'Administration centrale.
- 12. Offrir des services d'éditique pour l'ensemble du Ministère.
- 13. Gérer un service de courrier diplomatique chargé d'escorter les documents classifiés, délicats ou urgents aux missions.